

VII

MONSIEUR LABBE

Pourquoi les difficultés allaient-elles recommencer ? Tout simplement parce que Françoise Dorothée avait été redéposée de ses biens devenus nationaux au cours de la Révolution.

Fatiguée sans doute des vols et des contestations, Françoise Dorothée vendit sa ferme puis son château à M. Labbe qui habitait au 14, de la rue d'Artois à PARIS. Mais ce dernier ne pouvait récupérer les terres, les fermes et les immeubles qu'avec le concours de Françoise Dorothée elle-même.

En effet, durant la Révolution, un nommé Charles Michel Bouchard, racheta, sur les conseils de son oncle Lorgnet, le château le 17 brumaire an IV (1795). Comme Michel était propriétaire à Richebourg, il repassa l'affaire à son frère Joseph, concierge au Château Royal à COMPIEGNE. Mais il racheta aussi le presbytère et l'école avec ses dépendances pour 132 F 50 (l'école est maintenant devenue la mairie actuelle).

Françoise Dorothée — qui désirait racheter ces immeubles, s'adressa aux Bouchard afin d'obtenir une déclaration conforme à la vérité et qui puisse suppléer au défaut de transport de la propriété, car elle avait déjà payé la somme de rachat en 1809.

Or, dans la famille de Bouchard-Lorgnet, il y avait une mineure et une réunion de la famille s'imposait. Et de plus, une complication de prénom et de personne. Une lettre de Michel Bouchard en donne confirmation :

"Je n'ai pas oublié de faire transport de l'acquisition du presbytère, je m'en informerai lundi prochain du présent que cela coûtera et j'aurai l'honneur de vous en faire part, étant peut-être ici-même, devant l'impossibilité d'en faire l'avance."

Tout ceci, en raison d'une lettre écrite par Maître Moury, notaire qui réclamait les titres de propriété. Ils avaient été transcrits mais n'étaient plus dans les papiers du notaire, ni dans ceux de Dorothée.

Or, la preuve en était donnée par le registre-journal tenu par le Sieur Bouchard et l'administration de MELUN constatait l'acquittement du prix, en 1815. Après de lentes tergiversations, car le rapport du conseil de famille confondait les prénoms de Hugues, Elisabeth, Gérard sous le surnom d'Elisa et que d'autres membres étaient dénommés sous le nom les Augustines. Il est évident qu'un embrouillamini, la mauvaise foi et l'incompétence du notaire, ne simplifiaient pas les choses.

Alors ayant pris l'habitude de recourir aux rois, Dorothée écrivit à Louis XVIII en 1816 et le roi répondit : "Louis XVIII, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous ceux qui verront ces présentes, salut." Il demandait la restitution, par l'entremise du Greffe de la justice de Paix du XI^e arrondissement.

Enfin, le presbytère et l'école furent rendus pour 5.770 F 70.

Le château, la basse-cour, la maison du village et trois jardins rapportèrent 193.000 F. La grande ferme et les terres 593.000 F ; le bois cédé à M. de Lamaze 111.050 F, le tout pour 929.000 F. Le presbytère et l'école pour 10.000 F à qui les voudrait.

En 1815, le nouveau propriétaire aurait dû dépenser 8.000 F pour la réfection des bâtiments. M. Labbe racheta des terres à M. Lorgnet (déjà connu), ancien garde-chasse et devenu garde-forestier du Prince Eugène de Beauharnais à la Malmaison (que rachètera Joséphine après son divorce).

Madame Haye, héritière de sa mère Mme Veuve Lefevre, céda deux pièces de terres pour 34.200 tournois (monnaie royale : 1 sous tournois = 12 deniers = 12^e partie d'un sou ; 1 sou = 20 parties du franc. Le tournois de Tours était 1/4 moins fort que celui de PARIS).

Les hospices de PARIS rendirent leurs terrains de MOUSSY-LE-NEUF et, entre 1810 et 1828, M. Labbe échangea des terres avec VILLENEUVE, dépensa 50.000 deniers pour l'achat d'une ferme, devint maire de MOUSSY-LE-VIEUX et mourut le 28 août 1828.

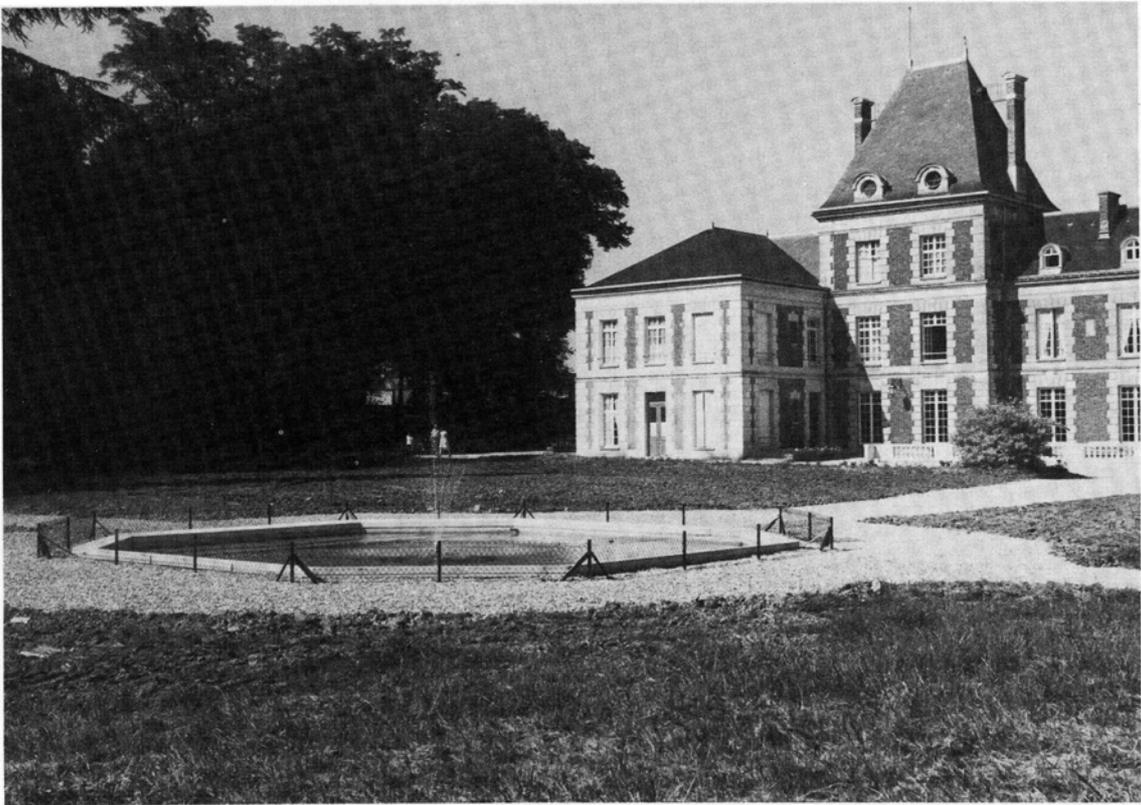
Il est enterré au cimetière et une plaque à l'église rappelle "Qu'il fut le Père des pauvres, le Bienfaiteur de l'Eglise." On demande des prières pour le repos de son âme.

Comme dans certaines familles, colloques, disputes se font aux héritages avec brouilles complètes, les brus et les gendres s'y engagèrent.

Il fallut deux ans pour que Jeanne Charlotte Elisabeth Labbe, épouse de Charles Archearon, agent de change, Louise Clémence, épouse de Henri Quentin Temmesson, agent de change, Mme Louise Frédéric Labbe et M. Charles Archearon, subrogé tuteur de Marie-Louise Charlotte Labbe, mineure, puissent s'entendre.

Ils décidèrent de vendre tout le domaine.

Le 23 juin 1832, de grandes affiches annonçaient l'adjudication en cinq lots du château, parc, fermes et bois sis à MOUSSY-LE-VIEUX, sur licitation entre majeure et mineure.



Parc du château